



# 1<sup>er</sup> DEGRE COMMUN

**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Années communes (1<sup>ère</sup> C et 2<sup>ème</sup> C)  
2<sup>ème</sup> Année supplémentaire (2<sup>ème</sup> S)**

---

- Les élèves qui obtiennent leur CEB en primaire s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> commune. Le premier degré du secondaire constitue la fin de l'enseignement du fondement : les élèves poursuivent l'apprentissage des compétences de base, découvrent des matières nouvelles et réfléchissent à leur projet personnel.
  - **L'élève est accompagné, pas à pas, par une équipe éducative compétente, soucieuse autant de l'épanouissement du jeune que du travail scolaire, notamment par une aide appropriée lors de remédiations (mathématique-français-anglais). Ainsi se réalise harmonieusement cette étape importante qu'est le passage vers l'enseignement secondaire.**
  - L'élève développe sa créativité, prend plaisir à manipuler, à exprimer, à découvrir, à réaliser, à construire... et développe son esprit critique.
    - Activités complémentaires variées qui soutiennent et renforcent les apprentissages de base par la diversité de méthodes (informatique, activités littéraires...).
    - En 2<sup>ème</sup> année, les activités complémentaires aident à réfléchir au choix d'options en 3<sup>ème</sup> (vie citoyenne – sciences : expérimentations – art culinaire).
- ⇒ Découverte de différents milieux de vie pour que chacun puisse prendre sa place dans la société.
- ⇒ Mises en situations concrètes de communication et d'expression dans différents langages : oral, écrit, mathématique, scientifique, technologique, corporel, artistique,...
- ⇒ Apprentissage d'une méthode de travail grâce à une heure d'accompagnement par un professeur.
- ⇒ Approfondissement de l'utilisation de différents outils (dictionnaire, atlas, instruments de mesure,...).
- ⇒ **Possibilité d'un suivi (au sein de l'école) par une logopède pour les élèves en difficulté au 1<sup>er</sup> degré.**
- ⇒ Nombreuses animations citoyennes : charte de classe, animations en classe, éducation à internet (Espace public numérique), éducation à la vie relationnelle et affective,...





# 1er DEGRE COMMUN

## Parcours au sein du 1<sup>er</sup> degré

- Accompagnement et soutien des élèves présentant des besoins spécifiques ou qui éprouvent des difficultés dans leur parcours d'apprentissage, au travers du PIA (plan individualisé d'apprentissage) élaboré par l'équipe éducative. Le PIA est élaboré dès qu'une difficulté est détectée (en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup>) et articule les actions mises en place avec l'élève pour l'aider à vaincre ses difficultés (remédiations – logopède – objectifs à atteindre...). Un professeur « coache » les élèves et les aide à définir des objectifs de progression et à réfléchir à leur projet personnel.
- Les élèves de 1<sup>ère</sup> commune passent en 2<sup>ème</sup> commune, avec un PIA s'ils éprouvent des difficultés.
- Epreuves externes en français, en mathématique, en langues, en sciences et en EDM en fin de 2<sup>ème</sup> en vue de l'obtention du certificat d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (CE1D)
- L'élève qui réussit la 2<sup>ème</sup> commune obtient le CE1D (Certificat d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré) et peut s'orienter dans toutes les filières du 2<sup>ème</sup> degré.
- Si l'élève n'obtient pas le CE1D à la fin de la 2<sup>ème</sup> commune, il est orienté vers une 2<sup>ème</sup> année supplémentaire, la 3<sup>ème</sup> année de l'élève dans le degré, qui est organisée pour permettre à l'élève d'acquérir les compétences visées à 14 ans. Possibilité de passage de 2S en 3<sup>ème</sup> Professionnelle avant le 15/1, avec l'accord des parents.
- Si l'élève ne réussit pas le 1<sup>er</sup> degré (après 3 ans dans celui-ci), le conseil de classe décide dans quelles formes et sections l'élève sera orienté en 3<sup>ème</sup> année : 3<sup>ème</sup> professionnelle et/ou 3<sup>ème</sup> technique de qualification.



<b>1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années communes</b>		
<b>FORMATION COMMUNE :</b>	<b>1C</b>	<b>2C</b>
<i>Éducation physique</i>	3	3
<i>Religion</i>	2	2
<i>Français</i>	6	5
<i>Mathématique</i>	4	5
<i>Etude du Milieu</i>	4	4
<i>Anglais</i>	4	4
<i>Sciences</i>	3	3
<i>Éducation par la technologie</i>	1	1
<i>Éducation artistique</i>	1	1
<i>Méthode de travail</i>	1	1
<b>ACTIVITES COMPLEMENTAIRES</b>		
<i>Activités littéraires</i>	1	-
<i>Vie citoyenne (Socio-économie)</i>	-	1
<b>ACTIVITES AU CHOIX (2 en 1<sup>ère</sup> et 3 en 2<sup>ème</sup>)</b>		
<i>Art culinaire</i>	1	1
<i>Informatique</i>	1	1
<i>Activités artistiques : arts plastiques</i>	1	-
<i>Art dramatique</i>	-	1
<i>Sciences : expérimentations</i>	-	1
<b>REMEDIATIONS</b>		
<i>Français – mathématique – anglais</i>	1-1-1	1-1-1